

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
27/10/2016

Dossier complet le
27/01/2017

N° d'enregistrement
P_2016_4060

1. Intitulé du projet

réalisation d'un lotissement de deux lots sur le secteur de JOFFRE à la Rochelle

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°33 et n°38	<p>projet d'aménagement urbain îlot Joffre</p> <p>création d'un îlot devant faire l'objet d'un permis d'aménager:</p> <ul style="list-style-type: none"> -création d'un lot logements: 57 soit 3 756m² (ce lot fera l'objet d'une demande de permis de construire) -un lot équipement. SP < 10 000 m². usage: conservatoire, SP estimée entre 5000 et 5500 m² capacité d'accueil maximale 1000 personnes. (ce projet fera l'objet d'un permis de construire)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

aménagement d'un îlot détaché d'un secteur plus grand, afin de créer 2 lots à construire

- 1 lot habitation
- 1 lot équipement public

4.2 Objectifs du projet

objectif du projet:

-produire du logements

-construire un équipement public: conservatoire

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

projet phaser sur plusieurs années 4 ans environ:

-viabilisation des fonciers

-construction des bâtiments

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

non concerné

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PERMIS d'AMENAGER (PA)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

PA

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
surface assiette PA	5456 m ²
surface lot habitat	2092 m ²
surface plancher logements	3756 m ²
surface lot équipement	2970 m ²
surface plancher équipement	<10 000m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

secteur urbain compris entre le 73-85 bld Joffre, et entre la rue Flora Tristan au Nord, la rue de Périgny au Sud délimité à l'Est par la voie ferrée.

Coordonnées géographiques¹ Long. 1° 08' 23" 84 Lat. 46° 09' 20" 50

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Ce permis d'aménager s'inscrit dans un projet global de restructuration urbaine du secteur Joffre (SP totale prévisionnelle devant être réalisée dans le cadre de restructuration urbaine de l'îlot Joffre : 20 000 m² (sans la SP du conservatoire). L'objectif à terme est de produire environ 200 logements, un équipement public, SP comprise entre 5000 et 5500 m², et un parking silo qui répondra pour partie aux besoins en stationnement des futurs logements.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

zone urbaine en partie en friche occupée pour partie par des maisons, un parking et un hôtel.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 17/11/11
modifié le 22/9/16
zone UCM du PLU

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPPAUP créée le 18 juin 2009
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL prescrit le 26/7/10
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet développe deux emprises constructibles, sur un terrain initialement imperméabilisé. les eaux pluviales de l'ensemble des espaces sont traitées en infiltration puis dans un bassin de collecte des eaux pluviales avant rejet dans le canal par l'exutoire existant. un niveau de parking souterrain est développé sous les lots logements.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	risques submersion	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispense possible compte tenu :

- De la limitation des incidences sur l'environnement du projet eu égard notamment aux caractéristiques des constructions projetées, notamment leur destination (logements/ conservatoire) ;
- Des caractéristiques du secteur d'implantation du projet (secteur en friche), repéré comme zone d'intensification urbaine dans le PLU ; le PLU a en outre fait l'objet d'une évaluation environnementale ;
- De la capacité maximale d'accueil du conservatoire, qui est de 1000 personnes. Or, le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 prévoit que seuls les "équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 5 000 personnes" sont soumis à la procédure de "cas par cas" (nouvelle rubrique 44°)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ,
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

La Rochelle

le,

24/10/16

Signature



La Rochelle

24 OCT. 2016

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Jean-Philippe PLEZ

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



Echelle : 1/25000

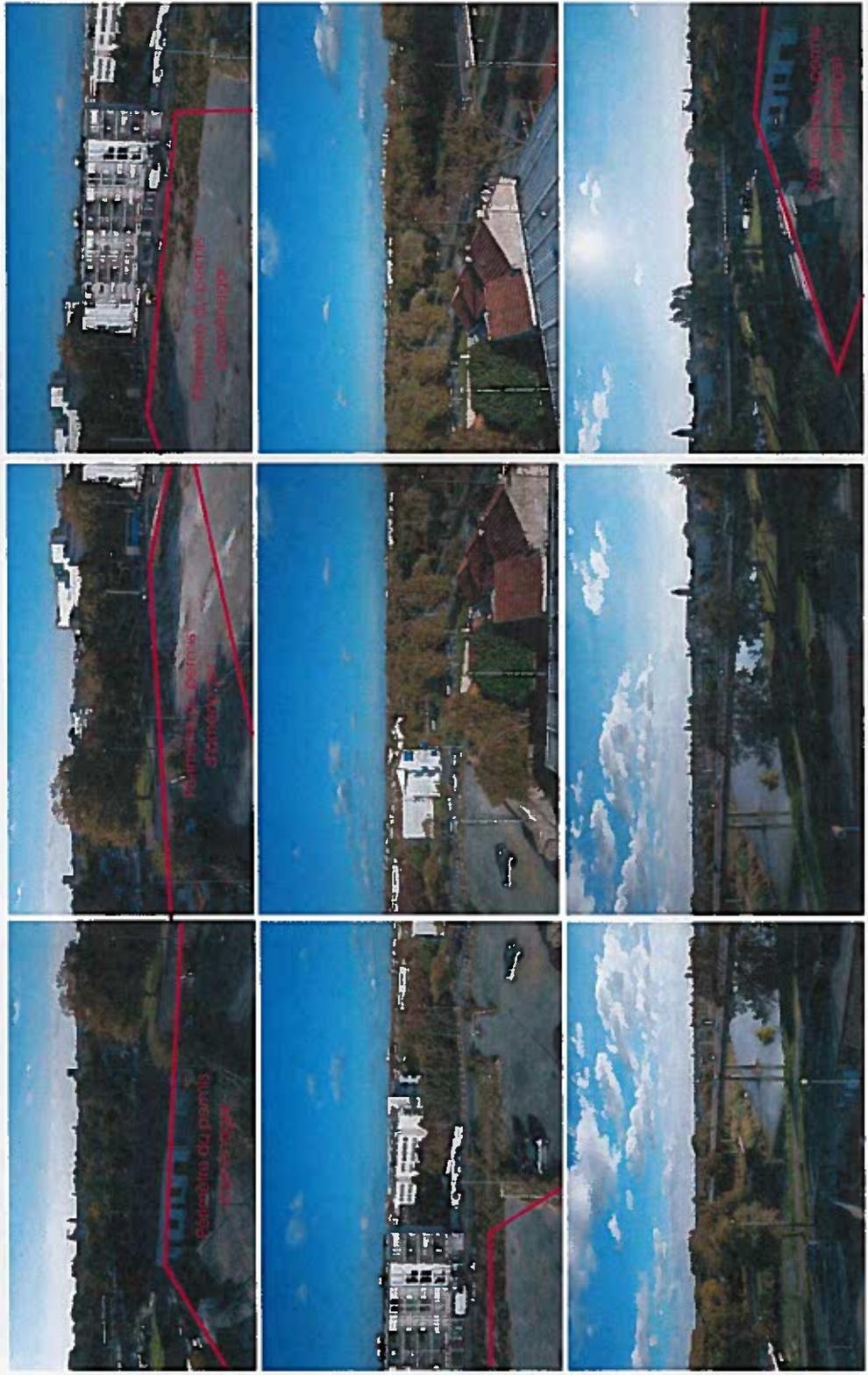


--- Secteur

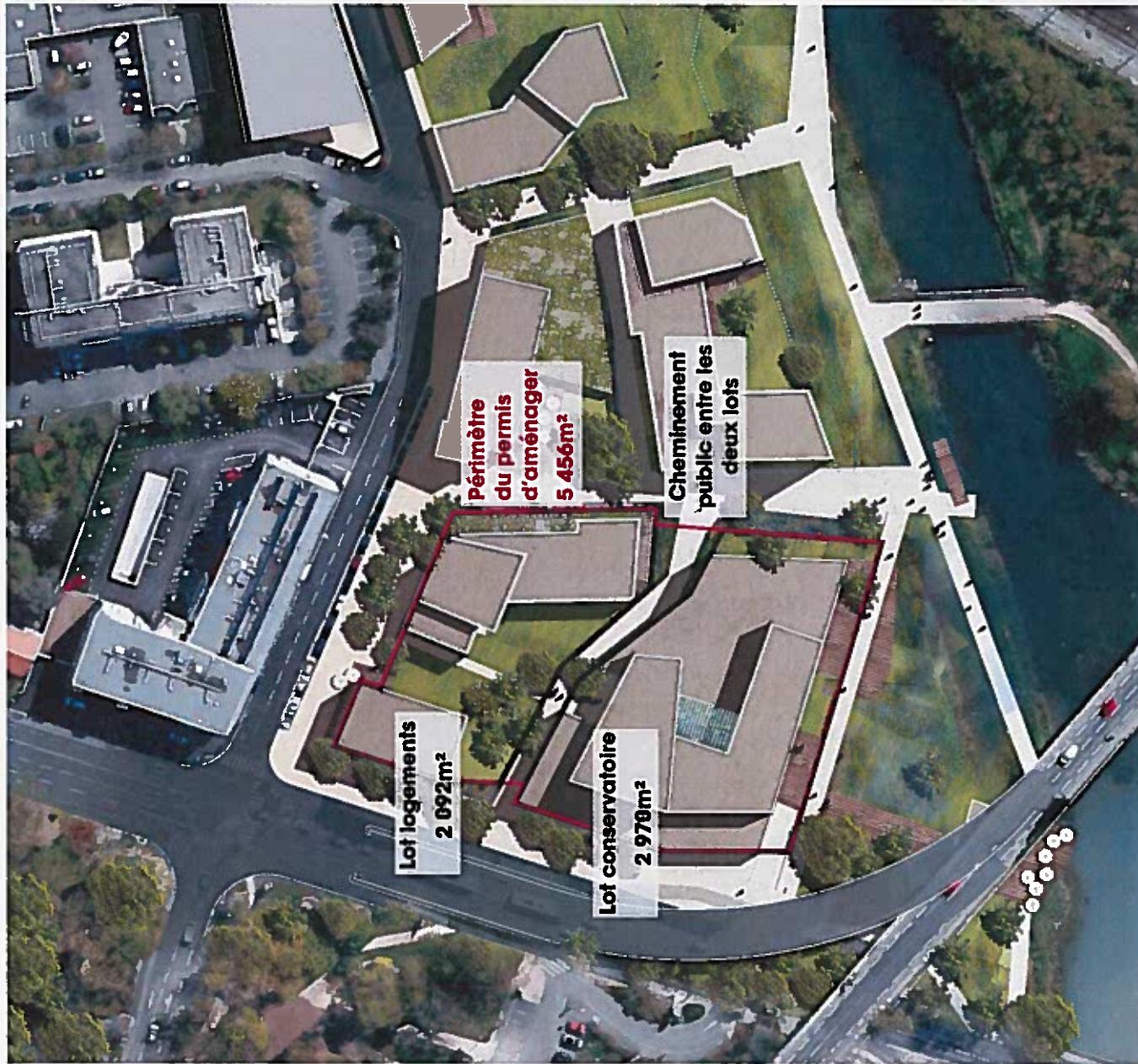
X Site de projet, Ilot Joffre



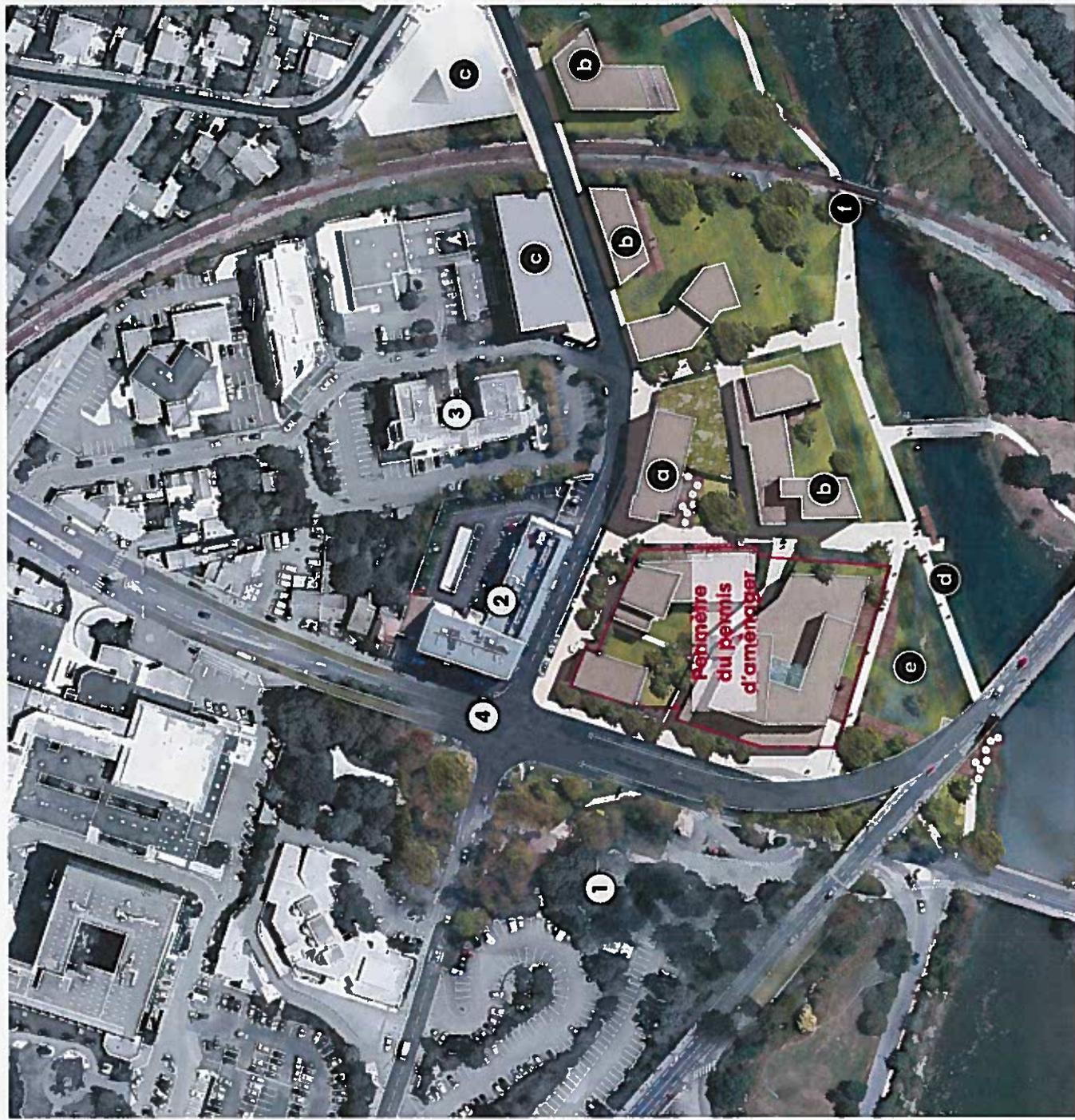
ANNEXE 3 : PHOTOS DE LA ZONE D'IMPLANTATION



ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET



ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



Plan masse échelle 1 / 2 000

Existant

1. Parking public
2. Immeuble de logements
3. Hôtel
4. Boulevard Joffre

Projet

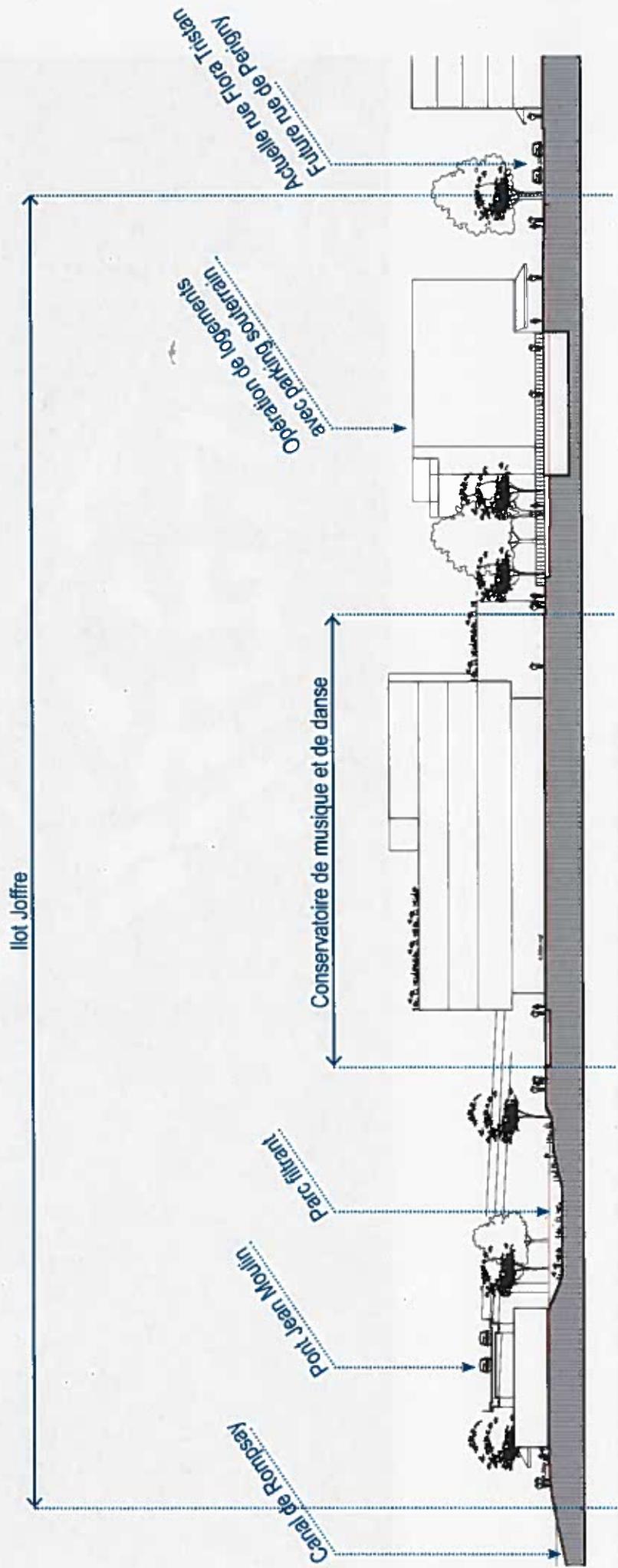
- a. Hôtel IBIS
- b. Logements
- c. Parking silo
- d. Promenade de bords de canal
- e. Bassin de collecte des eaux pluviales
- f. Passage sous les voies ferrées

REPÉRAGE DE LA COUPE SUR L'ÎLOT JOFFRE



COUPE SUR L'ÎLOT JOFFRE DE LA RUE FLORA TRISTAN AU CANAL

REPÉRAGE DES DIFFÉRENCES DE NIVEAUX ENTRE TERRAIN EXISTANT ET PROJETÉ





Refuge collectivités Canal de Rompsay



Diagnostic écologique Préconisations de gestion

Rédaction : Fabien MERCIER

Février 2009
LN1817

Introduction et contexte du projet.....	3
Remerciements	3
Bref historique	4
Présentation du site	4
1. Le diagnostic patrimonial du site	5
1.1. Les milieux naturels et artificiels	5
1.2. Les habitats répertoriés	5
1.2.1. Rives du canal Maubec	5
1.2.2. Les berges	5
1.2.3. Les pelouses.....	6
1.2.4. Les prairies fleuries	6
1.2.5. Les haies et petits boisements	6
1.2.6. Zones humides.....	8
2. La flore.....	8
3. La faune sauvage	9
3.1. Oiseaux	9
3.1.1. Inventaire des espèces nicheuses au printemps 2008.....	9
3.1.2. Inventaire des espèces en migration et hivernage	12
3.1.3. Statuts biologique et de conservation.....	12
3.3. Amphibiens et reptiles	16
3.3.1. Reptiles	16
3.3.2. Amphibiens	17
3.4. Insectes	17
4. Préconisation de gestion et d'aménagements.....	18
4.1. Points forts : Eléments actuels favorables à la biodiversité.....	18
4.2. Points faibles.....	18
4.3. Les préconisations d'aménagement et le cahier des charges.....	19
Annexe 1 : Liste des 119 plantes à fleurs et des 23 graminées identifiées sur le site.....	26
Annexe 2 : Inventaire des 57 espèces arbres identifiés sur le site	29
Annexe 3 : Liste des espèces d'insectes observés sur le site	31
Annexe 4 : Nichoir à Chouette hulotte	36
Annexe 5 : Nichoir à Moineau friquet et Rouge queue à front blanc	37
Annexe 6 : Nichoir à Huppe fasciée	38
Annexe 7 : Synthèse des recommandations de gestion	38
Annexe 7 : Synthèse des recommandations de gestion	39

Introduction et contexte du projet

La commune de la Rochelle a souhaité créer un refuge collectivités LPO pour améliorer la prise en compte de la biodiversité sur un espace vert remarquable.

Le cahier des charges restitue le diagnostic écologique établi par la LPO en 2008 et fixe les recommandations qu'il convient de tenir pour les prochaines années. Ces nouvelles actions devraient permettre d'améliorer à la fois le cadre de vie des habitants et les capacités d'accueil du site pour la faune sauvage.



Canal de Rompsay en février 2008

Remerciements

Nous tenons à remercier :

- Francisco SANTOS et Hervé BEGAUD du service des espaces verts de la Rochelle.
- Jean-Pierre MONTENOT pour les suivis naturalistes
- Fanny BREMAUD, étudiante en licence de biologie

Bref historique

Le 17 juillet 1805, Napoléon 1er signe un décret ordonnant la construction d'un canal de navigation de Niort à La Rochelle. Diverses difficultés techniques, administratives et financières, retarderont les travaux qui s'échelonnent sur une période de soixante-dix-sept ans, de 1806 à 1883. Il est creusé par les bagnards de la région.

Le canal est long de 22 kilomètres. Il relie la Sèvre Niortaise (à Marans) à l'Océan Atlantique. La dénivellation n'est que de 1,70m. Il comprend quatre écluses dont un ouvrage de garde et de croisement à Andilly. Au niveau de la commune de Dompierre-sur-Mer, il est nécessaire de creuser le tunnel Saint-Léonard, long de 842m, pour permettre le passage du canal. Les travaux du souterrain durent eux-mêmes vingt ans. Il fait l'objet d'un début de modernisation avec M. Freycinet en 1884. Lors de son creusement, la terre extraite du canal fut posée en remblai juste sur sa rive gauche. Idéal pour y poser une voie ferrée parallèle ! Les constructions du canal et du tunnel sont achevées en même temps que la liaison ferroviaire entre Nantes et La Rochelle. Cette dernière plus rapide, remet en question l'utilité du canal au moment même de sa mise en service.

Présentation du site

Le secteur étudié s'étend de l'écluse Maubec à l'écluse de Romsay, d'une superficie de 11,42 hectares dont 7,59 ha de milieux aquatiques et 3,83 ha de milieux terrestres. La Ville de La Rochelle en est propriétaire et gestionnaire. Ces alentours sont ouverts et aménagés pour la circulation du public. Il comprend le quai Maubec, les deux bassins de rétentions ou bassins de chasse et le canal de Romsay.

Par ailleurs, des critères géographiques optimisent l'accueil de la faune sauvage sur ce site :

- La situation en milieu urbain favorise la circulation d'espèces animales qui est accentuée par la forme linéaire
- Le canal est un des principaux corridors écologiques (regroupant à la fois une trame verte et une trame bleue) de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle mettant en relation la zone humide du marais poitevin (deuxième zone humide de France et réservoir d'espèces) et le littoral rochelais.



Présentation de l'ensemble du site d'étude

1. Le diagnostic patrimonial du site

Il constitue l'état initial du site, la référence que l'on utilisera à l'échéance de la convention afin de mesurer l'apport des propositions à l'atteinte des objectifs fixés.

1.1. Les milieux naturels et artificiels

L'identification des habitats a été menée avec l'appui des documents, « Corine Biotopes » diffusé par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (BISSARDON & GUIBAL, 1991) et du diagnostic écologique. Les végétations ligneuse, semi-ligneuse et herbacée ont été retenues comme descripteurs.

1.2. Les habitats répertoriés

Ils se composent de quatre unités bien distinctes d'un point de vue écologique et paysager : les rives du canal Maubec, les pelouses, les haies (associés à de petits boisements) et les zones humides.

1.2.1. Rives du canal Maubec

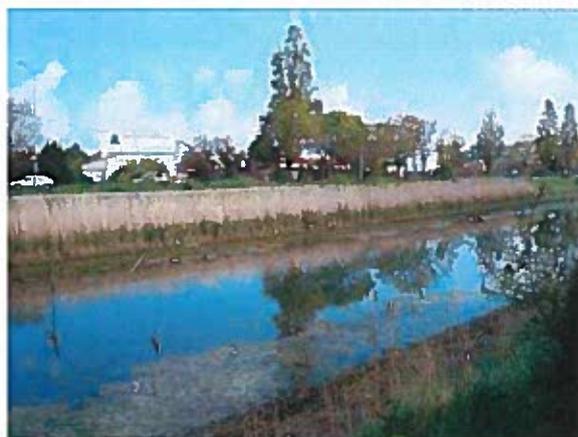
Quelques végétaux se trouvent sur les murs verticaux bordant le canal, ceux-ci étant fréquemment submergés, ce sont principalement des plantes halophytes ou hygrophiles. On y trouve sur la rive droite exposé sud de la Criste maritime *Crithmum maritimum*, de la salicorne *Salicornia europaea* et de la soude, *Sueda maritima*. Sur la rive droite, au nord on y trouve de la scolopendre, *Asplenium scolopendrium* (fougères) et la Ruine de Rome, *Cymbalaria muralis*.

Aucune végétation ne pousse sur les trottoirs, indiquant un désherbage chimique. Un herbicide de type ROUNDUP® (matière active : Glyphosate, autorisée en milieu aquatique) est utilisé sous forme laiteuse en projection pour ce substrat spécifique de nature graveleuse.

1.2.2. Les berges

Les berges des bassins de chasse sont aussi constituées d'une végétation halophile se rapprochant de la végétation de près salés (habitat d'intérêt communautaire, à conserver en priorité) avec de l'Obione, de la Soude arbustive, de l'Aster maritime et de la Salicorne

Les berges du canal sont constituées d'une strate herbacée et parfois d'un linéaire de roseaux *Phragmites australis* (d'une largeur de un mètre sur la rive droite) intéressant pour certaines espèces d'oiseaux.



1.2.3. Les pelouses

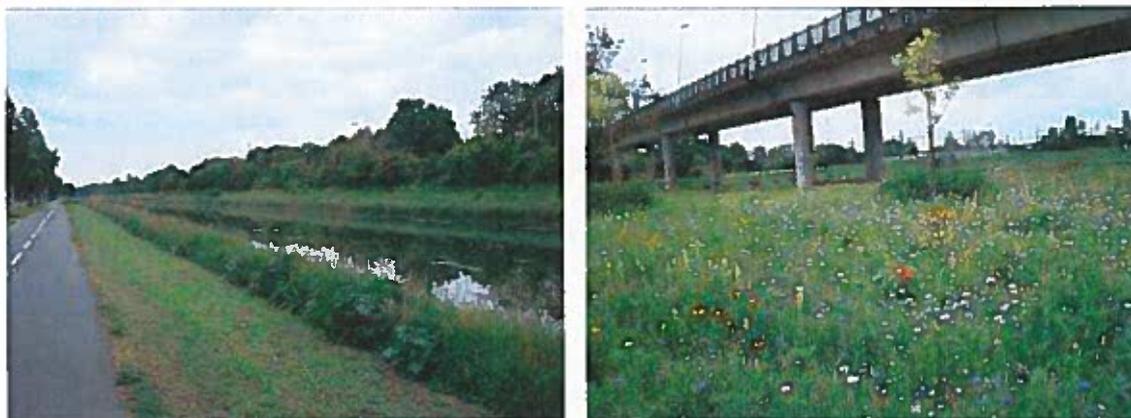
Les pelouses essentiellement situées autour des bassins de chasse sont utilisées par le public pour la détente. Un entretien est réalisé par des actions mécaniques de type tonte (une fois tous les mois en période de pousse végétale) ou fauchage (deux fois par an pour les berges à proximité de l'eau). Aucun engrais chimique ou minéral n'est utilisé. Aucun anti-mousse n'a été retenu. Elles présentent un intérêt réduit pour la faune sauvage, toutefois certaines espèces d'oiseaux les exploitent pour la recherche alimentaire (bergeronnette grise, merle noir, pigeon ramier, corneille noire, pie bavarde, ...) ou de repos. Seuls les lombrics et les tipules constituent des proies de choix en nombre.

1.2.4. Les prairies fleuries

Des bandes de prairies fleuries, très attractives pour les insectes butineurs (abeilles, papillons, ... surtout les plantes présentant des fleurs jaunes et mauves), ont été mis en place par le service espaces verts.

Cela permet de diversifier la strate végétale basse offrant des zones intéressantes pour les insectes et les oiseaux qui les consomment au printemps.

Un linéaire des bords de berge sur la rive droite est labouré superficiellement puis semé avec des mélanges de 20 espèces végétales herbacées de façon à constituer des bandes de gazon fleuri (?? kg/ 100 m² soit ??? kgs pour l'ensemble du site ; ?? kgs en 2008). En décembre, elles n'étaient toujours pas fauchées ce qui est favorable à la faune suavage en général.

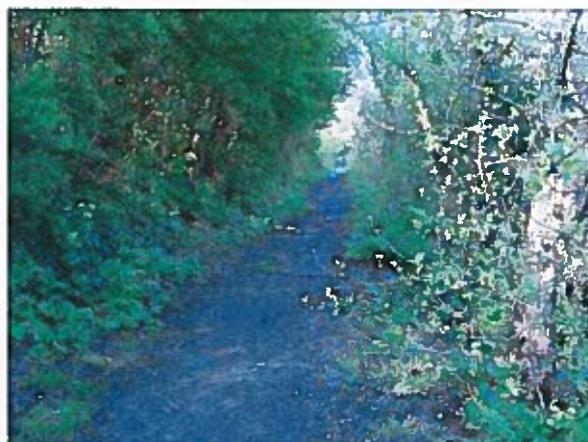


A proximité, la présence d'orties est favorable au développement des papillons qui peuvent ainsi non seulement s'alimenter mais aussi se reproduire sur le site. En France on comptabilise environ 60 espèces de papillons dont les chenilles consomment les feuilles de cette plante hôte.

1.2.5. Les haies et petits boisements

Rive gauche

Une haie champêtre et buissonnante longe la voie SNCF et le sentier non goudronné qui conserve l'aspect naturel du site sur la rive gauche. Elle est composée essentiellement de frêne, d'orme, d'aubépine, de cornouiller et de tamaris. Elle est aussi riche en lierre (*Hedera helix*) qui fournit un refuge pour de nombreuses espèces animales. Sa floraison puis fructification tardive en fait un élément capital pour le nourrissage aussi bien des insectes que des oiseaux et autres vertébrés.



Rive droite

Un alignement d'arbres espacés (Erable champêtre, *Acer campestre*, Erable plane, *Acer platanoides*, Peuplier, *Populus sp* et Pacanier, *Carya illinoensis*, Platane, *Platanus x acerifolia* et de marronniers *Aesculus*) est situé entre la route et la piste cyclable. On trouve une petite haie au niveau du pont SNCF composés majoritairement d'Orme champêtre, *Ulmus minor*. Entre le pont SNCF et le pont central, la berge est herbacée puis à partir du pont central, une haie rivulaire (pouvant être assimilée à une ripisylve avec du Saule blanc, *Salix alba*, de l'Orme, *Ulmus minor* et du frêne, *Fraxus excelsior*) suit le canal jusqu'à l'écluse de Rompsay.



1.2.6. Zones humides

Le canal de Rompsay reçoit les eaux douces du canal Marans La Rochelle en provenance du marais Poitevin et les eaux salées du port du vieux port de La Rochelle ce qui en fait un milieu aquatique saumâtre.

2. La flore

Un inventaire a été réalisé relativement complet mais non exhaustif, il a permis de relever :

- 55 espèces d'arbres
- 119 espèces de plantes à fleurs
- 23 espèces de graminées ou carex

Aucune espèce protégée ou en mauvais état de conservation n'est présente.

Toutefois, la pelouse sous le pont possède des orchidées qui ne fleurissent que rarement car régulièrement fauchées.

Les listes d'espèces sont présentées en annexe.



Gros ail



Orchis pyramidale



Euphorbe des moissons



Chicorée sauvage

3. La faune sauvage

3.1. Oiseaux

3.1.1. Inventaire des espèces nicheuses au printemps 2008

Parmi les méthodes de dénombrement d'oiseaux disponibles, la méthode des points d'écoute (ou IPA : Indices Ponctuels d'Abondance) est une méthode d'échantillonnage pour établir un inventaire en **période de reproduction** (chant territorial et stabilité spatiale des individus), notamment vis-à-vis de petites espèces de l'avifaune du groupe des passereaux. Les données recueillies sont de nature auditives (chants territoriaux des oiseaux, cris de contact,...) et/ou visuelles (observations par corps des oiseaux). Elles permettent de dresser un inventaire de l'avifaune présente à un niveau semi-quantitatif (liste d'espèces, nombre de contacts par espèce et par point, appréciation du nombre d'oiseaux cantonnés) à partir des fiches de terrain standardisées où les données sont consignées. Afin d'accroître l'exhaustivité de l'inventaire, la détection d'une espèce nouvelle observée et/ou entendue lors du déplacement de l'observateur entre deux points est également enregistrée. 3 points échantillons ont été définis. Ils sont distants d'au moins 300 mètres du point le plus proche et chaque point est parcouru par le même observateur d'une sortie sur l'autre (limitation du biais lors de l'écoute et de l'interprétation des données). Le temps d'écoute/observation par point a été fixé de façon standard à 10 minutes ce qui reste un bon compromis entre les 5 à 20 minutes généralement retenues dans les études de terrain similaires. Cette méthode a été mise en œuvre sur le site étudié à trois reprises : 10 avril, 18 mai et le 8 juin 2008. Les prospections ont été réalisées entre 06h30 et 11h00 où la probabilité de détection des individus et/ou des espèces reste similaire.

Le statut de reproduction se définit en fonction des critères suivants :

A – Nidification possible

- oiseau vu en période de nidification dans un milieu favorable
- mâle chantant en période de reproduction

B – Nidification probable

- couple en période de reproduction, chant du mâle répété sur un même site
- territoire occupé
- parades nuptiales
- sites de nids fréquentés
- comportements et cris d'alarme

C – Nidification certaine

- construction et aménagement d'un nid ou d'une cavité
- adulte simulant une blessure ou cherchant à détourner un intrus
- découverte d'un nid vide ou de coquilles d'œufs
- juvéniles non volants
- nid fréquenté inaccessible
- transport de nourriture ou de sacs fécaux
- nid garni (œufs)
- nid garni (poussins)

36 espèces sont considérées comme nicheuses potentielles ou certaines sur le site du canal de Rompsay ce qui est particulièrement remarquable pour une superficie aussi réduite.

Le site est assez intéressant pour deux groupes d'oiseaux :

- les passereaux des buissons et des fourrés avec la nidification de la Fauvette grisette, de la Bouscarle de cetti, du Rossignol philomène et de la Tourterelle des bois.
- les oiseaux liés aux zones humides et notamment aux roselières avec la nidification de la Rousserolle effarvate.

Il existe très peu de cavités dans les arbres ou le bâti pour la nidification des espèces cavernicoles.

Liste des oiseaux se reproduisant sur le canal de Rompsay d'étude

Ordre Famille Espèce	Statut de reproduction	Estimation nombre de couples	Statut juridique national	Tendance MNHN 2001-2007	Directive Oiseaux
Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	certain	1	Protégé	Augmentation	
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>	certain	3	Chassable	Stable	
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	probable	1	Protégé	Stable	
Gallinule poule-d'eau <i>Gallinula chloropus</i>	certain	1	Chassable	Augmentation	An. II
Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>	certain	4	Chassable	Augmentation	An. II
Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>	certain	3	Chassable	Augmentation	An. II
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	probable	1	Chassable	Diminution	An. II
Coucou gris <i>Cuculus canorus</i>	probable	1	Protégé	Augmentation	
Martinet noir <i>Apus apus</i>	probable	2	Protégé	Stable	
Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	probable	1	Protégée	Augmentation	
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>	certain	1	Protégée	Stable	
Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>	probable	1	Protégé	Déclin	
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>	certain	3	Protégé	Stable	
Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i>	certain	3	Protégé	Diminution	
Rosignol philomène <i>Luscinia megarhynchos</i>	probable	1	Protégé	Augmentation	
Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	certain	2	Protégé	Stable	
Merle noir <i>Turdus merula</i>	certain	3	Chassable	Stable	An. II
Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>	probable	1	Chassable	Diminution	An. II
Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>	probable	2	Protégée	Stable	
Rousserolle effarvatte <i>Acrocephalus scirpaceus</i>	probable	3	Protégée	Stable	
Hypolaïs polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i>	probable	1	Protégée	Stable	
Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i>	probable	1	Protégée	Déclin	
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	certain	3	Protégée	Augmentation	
Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i>	probable	1	Protégé	-	
Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i>	certain	1	Protégée	Stable	
Mésange bleue <i>Parus caeruleus</i>	certain	2	Protégée	Augmentation	
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	certain	3	Protégée	Augmentation	
Pie bavarde <i>Pica pica</i>	certain	2	Chassable	Stable	An. II
Choucas des tours <i>Corvus monedula</i>	certain	2	Protégé	Stable	An. II
Corneille noire <i>Corvus corone</i>	certain	1	Chassable	Stable	An. II
Etourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>	certain	3	Chassable	Augmentation	An. II
Moineau domestique <i>Passer domesticus</i>	certain	8-10	Protégé	Augmentation	
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	certain	1	Protégé	-	
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	probable	1	Protégé	Augmentation	
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>	certain	3	Protégé	Diminution	
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	certain	3	Protégé	Diminution	

Ce sont 36 espèces qui se reproduisent sur le site d'étude ou sa proximité.

Les tendances d'évolution des populations en France sur la période 2001-2007 sont issues des suivis réalisés dans le cadre du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC-EPS) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

7 espèces voient leur population en diminution depuis 2001 dont des oiseaux communs comme le Rougegorge ou bien des granivores comme le Verdier et le Chardonneret.



Tourterelle des bois

Ces deux espèces sont liées aux haies et aux buissons. La Tourterelle des bois est en déclin en France et en Europe et niche dans les arbustes de préférence épineux tels que l'aubépine et le prunellier.



Bouscarle de cetti



Verdier d'Europe



Chardonneret élégant

Ces deux espèces granivores sont en diminution depuis 2001 suite aux études du MNHN. Ces oiseaux sont sédentaires mais une partie des populations locales peuvent effectuer des migrations partielles pour hiverner en Espagne. Ce sont des nicheurs très commun qui construisent un nid dans les arbres.



Rousserolle effarvate



Nid de rousserolle dans les phragmites

Inféodée aux roselières, les quelques linéaires de phragmites permettent d'héberger 3 couples de Rousserolle effarvate, petit passereau migrateur transsaharien qui hiverne en Afrique tropicale (Guinée, Togo).

3.1.2. Inventaire des espèces en migration et hivernage

D'autres prospections ont eu lieu hors période de nidification, de juillet à décembre, ce qui a permis d'inventorier des espèces migratrices et/ou hivernantes. Ce sont 35 espèces supplémentaires qui sont notés.

Au total, ce sont 72 espèces d'oiseaux qui ont été observés sur ce site.

3.1.3. Statuts biologique et de conservation

Parmi les 72 espèces contactées de mars à décembre 2008, 81 % des espèces sont strictement protégées au sens de l'arrêté ministériel du 05 mars 1999.

Toutefois, peu d'entre elles ont un caractère patrimonial marqué au plan national ou régional.

5 espèces relèvent de l'annexe I de la Directive européenne 79/409/CEE relative à la conservation des oiseaux sauvages en Europe (ce sont des migratrices sur le site). Les espèces citées dans cette annexe sont considérées comme les plus menacées en Europe et doivent faire l'objet de désignation de zones de protection spéciales en Europe (ZPS) en qui concerne leur habitat. Ce sont celles qui sont le plus souvent citées dans les textes juridiques relatifs à la protection des espèces animales qu'ils soient internationaux, européens ou nationaux. 19 autres espèces sont classées en annexe II c'est-à-dire qu'elles peuvent faire l'objet d'actes de chasse ou de régulation dans certains pays d'Europe.

Espèces d'oiseaux observés sur le site d'étude entre mars 2008 et décembre 2008.

Ordre Famille Espèce	Statut de conservation		Statut biologique en Charente- Maritime	Statut juridique national	Directive Oiseaux	
	Europe	France				
		Hivernant				Nicheur
Ordre des Podicipédiformes						
Famille des Podicipédidés						
Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i>		Non défavorable	Stable	M H N	Protégé	
Ordre des Pélécaniiformes						
Famille des Phalacrocoracidés						
Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>		Stable	Stable	M H (N)	Partiellement protégé	
Ordre des Ciconiiformes						
Famille des Ardeidés						
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>		Non Evalué	A Surveiller	M H N	Protégée	An. I
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>		Stable	Stable	M H N	Protégé	
Ordre des Anseriformes						
Famille des Anatidés						
Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>		Non Evalué	Rare	M H N	Protégé	
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>		Stable	Stable	M H N	Chassable	
Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>		Non défavorable	Rare	M H N	Chassable	An. II
Ordre des Accipitriformes						
Famille des Accipitridés						
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Vulnérable	Non Evalué	A Surveiller	M N	Protégé	An. I
Epervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>		Non Evalué	Stable	M H N	Protégé	
Ordre des Falconiformes						
Famille des Falconidés						
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	Déclin	Non Evalué	A Surveiller	M H N	Protégé	
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Rare	Non Evalué	Rare	M	Protégé	An. I
Ordre des Gruiformes						
Famille des Rallidés						
Gallinule poule-d'eau <i>Gallinula chloropus</i>		Non Evalué	Stable	M H N	Chassable	An. II
Foule macroule <i>Fulica atra</i>		Stable	Stable	M H N	Chassable	An. II
Famille des Scolopacidés						
Courlis corlieu <i>Numenius phaeopus</i>		Non Evalué	-	M	Chassable	An. II
Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i>		Non Evalué	Rare	M H N	Protégé	

Chevalier culblanc <i>Tringa ochropus</i>		Non Evalué	-	M H	Protégé	
Famille des Laridés						
Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i>		Stable	Stable	M H N	Protégée	An. II
Goéland cendré <i>Larus canus</i>	Déclin	Non Défavorable	Vulnérable	M H	Protégé	An. II
Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>		Non Evalué	Stable	M H N	Protégé	An. II
Goéland leucopnée <i>Larus cachinnans</i>		Non Evalué	Stable	M H N	Protégé	An. II
Goéland brun <i>Larus fuscus</i>		Non Evalué	Stable	M H N	Protégé	An. II
Goéland marin <i>Larus marinus</i>		Stable	Stable	M H N	Protégé	An. II/2
Mouette tridactyle <i>Rissa tridactyla</i>		Non Evalué	localisé	H M	Protégée	
Famille des Sternidés						
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>		Non Evalué	Stable	M H N	Protégé	An. I
Ordre des Columbiformes						
Famille des Colombidés						
Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>			Non Evalué	M H N	Chassable	An. II
Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>		Non Evalué	Stable	M H N	Chassable	An. II
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	Déclin	-	Déclin	M N	Chassable	An. II
Ordre des Cuculiformes						
Famille des Cuculidés						
Coucou gris <i>Cuculus canorus</i>		-	Non Evalué	M N	Protégé	
Ordre des Strigiformes						
Famille des Strigidés						
Effraie des clochers <i>Tyto alba</i>	Déclin	Déclin	Déclin	M H N	Protégée	
Ordre des Apodiformes						
Famille des Apodidés						
Martinet noir <i>Apus apus</i>		-	Stable	M N	Protégé	
Ordre des Coraciiformes						
Famille des Alcédinidés						
Martin pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Déclin	Non Evalué	A Surveiller	M H N	Protégé	An. I
Famille des Upupidés						
Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>		-	Déclin	M N	Protégée	
Ordre des Passériformes						
Famille des Hirundinidés						
Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>			A Surveiller	M N	Protégée	
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	Déclin	-	Déclin	M N	Protégée	
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbica</i>		-	Non Evalué	M N	Protégée	
Famille des Motacillidés						
Pipit farlouse <i>Anthus pratensis</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégé	
Bergeronnette des ruisseaux <i>Motacilla cinerea</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégée	
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégée	
Famille des Muscicapidés						
Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i>	Déclin	-	A Surveiller	M H N	Protégé	
Gobemouche noir <i>Ficedula hypoleuca</i>		-	Stable	M	Protégé	
Famille des Troglodytidés						
Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>		Non Evalué	Stable	M H N	Protégé	
Famille des Prunéidés						
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégé	
Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i>		Non Evalué	Stable	M H N	Protégé	
Rossignol philomène <i>Luscinia megarhynchos</i>		-	Stable	M N	Protégé	
Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>		Non Evalué	Stable	M H N	Protégé	
Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>		-	Déclin	M N	Protégé	
Traquet motteux <i>Oenanthe oenanthe</i>			A Préciser	M N	Protégé	
Merle noir <i>Turdus merula</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Chassable	An. II
Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Chassable	An. II
Famille des Sylviidés						
Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>		Non Evalué	Stable	M H N	Protégée	
Rousserolle effarvate <i>Acrocephalus scirpaceus</i>		-	Non Evalué	M N	Protégée	
Hypolaïs polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i>		-	Stable	M N	Protégée	
Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i>		-	Non Evalué	M H N	Protégée	
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégée	
Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégé	

Pouillot fitis <i>Phylloscopus trochilus</i>		-	Non Evalué	M	Protégé	
Roitelet triple-bandeau <i>Regulus ignicapillus</i>		Non Evalué	Stable	M H N	Protégé	
Famille des Aegithalidés						
Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégée	
Famille des Paridés						
Mésange bleue <i>Parus caeruleus</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégée	
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégée	
Famille des Corvidés						
Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Chassable	
Pie bavarde <i>Pica pica</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Chassable	An. II
Choucas des tours <i>Corvus monedula</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégé	An. II
Corneille noire <i>Corvus corone</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Chassable	An. II
Famille des Sturnidés						
Etourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>		Stable	Stable	M H N	Chassable	An. II
Famille des Passéridés						
Moineau domestique <i>Passer domesticus</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégé	
Famille des Fringillidés						
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégé	
Serin cini, <i>Serinus serinus</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégé	
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégé	
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégé	
Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégée	
Grosbec casse-noyaux <i>Coccothraustes coccothraustes</i>		Non Evalué	Non Evalué	M H N	Protégé	

Les lignes grisées concernent les espèces d'oiseaux ayant un mauvais état de conservation en France, c'est-à-dire appartenant à la liste Rouge ou Orange des Oiseaux menacés et à surveiller en France.

• **Statut biologique**

M : Migrateur, H : Hivernant, N : Nicheur

• **Statut de protection national**

Il fait référence à la loi de 1976 sur la protection de la nature et de ses arrêtés d'application) ou chassable (espèce dont la chasse est autorisée), ou si elle n'a pas de statut de protection.

Ces renseignements concernent la situation réglementaire en mars 2000, suite aux arrêtés des 5 mars et 16 juin 1999 étendant la liste des espèces protégées en France.

• **Directive Oiseaux** : Directive européenne 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux dans l'Union Européenne :

• **Annexe I** regroupe les espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale)

• **Annexe II** regroupe les espèces pouvant être chassées soit dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la directive (partie 1), soit seulement dans les états mentionnés (partie 2)

• **Annexe III** concerne les espèces pouvant être commercialisées selon des modalités strictes

Oiseaux hivernants sur le site



Grèbe castagneux



Foulque macroule



Bergeronnette des ruisseaux



Chevalier guignette

Oiseau en hiver suite aux tempêtes

3.2. Mammifères

Les mammifères ont été prospectés par récolte des indices de présence (crottes, empreintes, reliefs de repas...) ou bien par observation directe. Inventaire non exhaustif.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Intérêt de conservation sur la site
Herbivores			
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>		Originaire d'Amérique du Sud, introduit en Europe au XIXe siècle pour l'exploitation de sa fourrure. Tous les individus présents en Europe proviennent d'évasions ou de lâchers volontaires. A réguler par piégeage
Carnivores - Mustélinés			
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	espèce strictement protégée au niveau national En danger	Elle reflète un état écologique préservé des zones humides.
Carnivores - Canidés			
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		Se nourrit de micromammifères et de baies
Insectivores			
Musaraigne	<i>Sorex sp</i>		Insectivore (équivalent de son poids/jour)
Taupe	<i>Talpa europea</i>		Les monticules créent des micro-milieus favorables aux bourdons et aux plantes annuelles
Hérisson	<i>Erinaceus europus</i>		Très bon auxiliaire des cultures (limaces et escargots)
Chauves souris ou chiroptères			
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	espèce strictement protégée au niveau national	Se nourrit d'insectes volants (planctons aériens)

La Loutre d'Europe, protégée au niveau national et européen. Elle est inscrite à l'Annexe 2 ; espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation et l'Annexe 4 ; espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Un individu a été retrouvé écrasé le 21 mars 2008 (P. Lebon, com pers) au niveau de l'écluse de Rompsay, preuve que le canal représente un couloir écologique. L'animal se déplace sur un vaste territoire et le canal est potentiellement favorable à des échanges entre le noyau de population du Marais Poitevin et celui du Marais Rochefortais. (Probablement via le littoral)

3.3. Amphibiens et reptiles

3.3.1. Reptiles

Les reptiles sont de formidables auxiliaires des cultures, les couleuvres consomment des micro-rongeurs et les lézards des insectes. Tous protégés, les reptiles subissent de nombreux dégâts par destruction directe des individus ou de leur habitat

Le lézard des murailles, *Podarcis muralis* a été observé de nombreuses fois à proximité des ponts et de la voie ferrée. Arpentant les murs ensoleillés, le lézard des murailles consomme des insectes

et recherche au printemps une zone de sable ou de terre meuble pour y pondre ses œufs. Il passera ensuite l'hiver dans un creux du mur d'où il sortira dès que le soleil sera assez puissant. Une couleuvre verte et jaune a aussi été observée.

3.3.2. Amphibiens

L'ensemble des espèces observées se reproduit sur le site ou à proximité, le canal en amont des écluses de Rompsay est un milieu d'eau douce et représente une zone privilégiée pour ce groupe. Deux espèces sont présentes : la grenouille verte, *Rana kl. Esculenta* et la rainette méridionale, *Hyla meridionalis*. La rainette méridionale, inscrite à l'annexe 4 de la directive habitat nécessitent une protection stricte.

3.4. Insectes

Un inventaire approfondi a été réalisé par Jean-Pierre Montenot, bénévole de la LPO 17. La liste se trouve en annexe xx. Ce sont 151 espèces qui ont été recensées.

Les insectes peuvent représenter des nuisances importantes pour l'Homme et ses activités mais il s'agit d'une minorité d'entre eux. Ils remplissent des rôles écologiques primordiaux : la pollinisation, le transport de graines, le recyclage de la matière organique morte, la formation des sols, l'intérêt dans la défense des cultures et des forêts... Ils jouent un rôle fondamental dans le maintien de notre patrimoine naturel.



Sylvaine



Aeshne affine



Osmie rousse



Cardinal

4. Préconisation de gestion et d'aménagements

Pour proposer des modes de gestion, il faut avoir une vue d'ensemble des points forts et des points faibles de la gestion initiale du site et de ses enjeux écologiques.

L'état des lieux concernant la gestion des milieux permet de définir les approches qu'il convient de pérenniser :

4.1. Points forts : *Eléments actuels favorables à la biodiversité*

- Aucune utilisation de pesticides sur les zones herbacées et arbustives
- Gestion douce du contour des arbres : débroussaillage annuel (pas de désherbage chimique) ;
- Gestion douce des haies : taille de formation puis taille légère.
- Forte diversité végétale ligneuse avec dominance des indigènes sur les horticoles
- Présence dans la haie champêtre de nombreux arbres et arbustes producteurs de graines et **aucune intervention entre le 15/03 et le 31/08, période de nidification des oiseaux**
- Présence de chandelles d'arbres morts, élément favorable à la biodiversité des insectes,
- Maintien des berges naturelles par une strate herbacée (fauche biannuelle, en juillet et automne) et un linéaire de roselière. Cela permet une démarcation avec la zone de promenade et limite l'accès des promeneurs afin qu'ils ne s'approchent pas trop près de la berge.
- Maintien de linéaire de roselière le long des berges
- Maintien de cheminements non goudronnés et non stabilisés sur la rive gauche
- Implantation de bandes de prairies fleuries avec fauchage tardif favorable à l'entomofaune
- Conservation systématique du lierre sur les arbres et de manière localisée au sol

4.2. Points faibles

- Les zones broyées des berges limitent la diversité des espèces végétales.
- Aucune intervention sur les plantes invasives : *Baccharis halimifolia* et *Buddleia, Buddleja davidii*
- Pas assez de diversité de fauche sur les pelouses autour des bassins.
- La ripisylve montre une végétation peu dense en aval du canal : elle ne remplit donc pas complètement son rôle, elle mérite d'être développée
- Utilisation de pesticides sur les chemins et trottoirs.

4.3. Les préconisations d'aménagement et le cahier des charges

▪ **Planter des arbustes dans la haie** au niveau des parties éclaircies. Le **Sureau noir** est rare sur le site, sa plantation est ici recommandée car il s'agit d'une espèce particulièrement favorable aux oiseaux.

Par ailleurs, aucun **fruitier** n'est présent dans la haie. Ils sont très appréciés de la faune sauvage (noisetier, pommier, figuier, noyer, merisier).

▪ **Arracher les baccharis** puis dans un second temps les **Buddleia**, car cette espèce est aussi une invasive en France ; pour chaque arbuste arraché, plantez un arbre fruitier ou un sureau
Rappelons que l'introduction de plantes exogènes est la deuxième cause de disparition des espèces dans le monde

▪ **Créer un alignement de frêne**, taillé en têtard, sur la rive droite entre le pont SNCF et l'exutoire (sur un linéaire de 200 m). Cela permettrait de retrouver un paysage traditionnel de bord de canal tel qu'il a été et de faire le lien avec le paysage du marais poitevin.

▪ **Tailler les ormes** dépérissants en laissant les chandelles (le bois mort est utile aux insectes xylophages et les oiseaux qui s'en nourrissent).

▪ **Création de deux tas de bois** (dans la haie et le petit boisement) afin de permettre aux petits mammifères de trouver une zone refuge de jour. Ce sont les proies favorites des rapaces nocturnes.

▪ **Création de deux tas d'herbes** issues de la fauche (dans la haie et le petit boisement) qui pourrait être localisé près des tas de bois.

▪ **Création d'une bande enherbée refuge à Orchidées** de 10 m de large fauchée tardivement une fois par an (en septembre) avec exportation de la végétation.

A localiser sous le pont le long de la voie ferrée, secteur où plusieurs dizaines d'orchidées (Orchis pyramidale, Ophrys araignée...) ont été repérés. Cela favoriserait la floraison de ces fleurs et leur diversité.

▪ **Maintenir le développement de la roselière rivulaire** en n'intervenant pas sur les roseaux en toute saison. La Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpus*) y trouve des conditions favorables pour s'y reproduire. Les sites de nidification potentiels pour l'avifaune aquatique seront accrus (canard colvert, foulque macroule, gallinule poule d'eau, ...).

▪ **Améliorer le développement spontané de la végétation des berges** (uniquement les pentes) en fauchant avec exportation de la matière organique, une fois en juillet et à l'automne si besoin.

Une bande en sommet de berge (partie horizontale) de 30 à 50 cm de large pourrait être entretenue dans le même temps que la pente.

Faucher les berges des deux rives (par portion) sur des périodes différentes (au minimum 3 semaines d'écart)

▪ **Préserver un secteur de berge d'un des bassins de chasse sans intervention** pendant plusieurs années ou bien avec une fauche tous les deux ans en conservant la Soude arbustive. A localiser sur la partie sud du bassin par exemple.

- **Créer une plantation de chêne vert sur le secteur à proximité du parking de la gare...**
- **Conserver la végétation halophile et les fougères des rives verticales du canal Maubec, en fauchant partiellement la végétation tous les deux ans si besoin (Retirer la végétation ligneuse)**
- **Créer une plantation de chêne vert sur le secteur à proximité du parking de la gare...**
- **Continuer la mise en place de jachère fleurie en favorisant les pollinisateurs sauvages**

Les fleurs bénéfiques à planter sont le Sainfoin (*Onobrychis viciifolia*) car cette plante est favorable à l'ensemble de la faune d'abeilles sauvages.

Nous recommandons le Trèfle des près *Trifolium pratense*, le Trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum*) et le Trèfle rampant *Trifolium repens* ainsi que la Bourrache officinale *Borago officinalis*, le Mélilot blanc *Melilotus albus*, le Sarrasin *Fagopyrum esculentum*, le Lotier corniculé *Lotus corniculatus*, le Lupin blanc *Lupinus albus*, la Luzerne *Medicago sativa*, la Navette *Brassica rapa*, la Vesce commune *Vicia sativa*, la Vesce velue *Vicia villosa*.

L'introduction de légumineuses est particulièrement importante car elles permettent de limiter l'usage d'engrais grâce à la fixation de l'azote atmosphérique fertilisant le sol.

Les espèces horticoles étrangères à la flore française, (Cosmos, Zinnia, Souci, Eschscholtzia, Pavot de Californie, Bleuet horticole ou Gypsophile) sont à éviter ainsi que celle ne bénéficiant qu'aux abeilles *Apis mellifera mellifera*, et aux bourdons les plus communs, c'est le cas de la Phacélie à feuille de tanaisie (*Phacelia tanacetifolia*).



Trichopoda pennipes

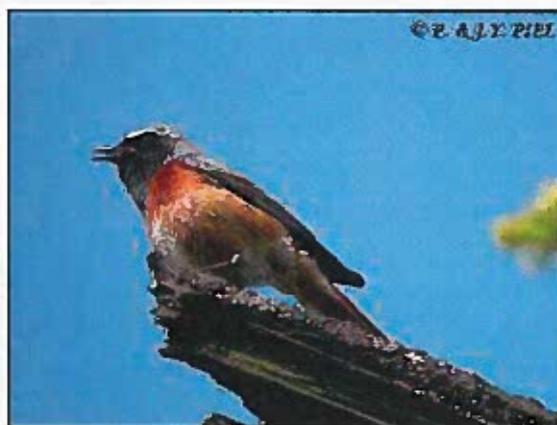
▪ **Pose et entretien de cinq nichoirs à Chouette hulotte (*Strix aluco*)** répartis à équidistance le long du canal (un tous les 300m). L'absence de cavité naturelle est un facteur limitant l'installation de l'espèce et cet aménagement permettrait de favoriser l'installation durable de jeunes individus émigrant. Il est à noter que le Pigeon colombin (*Columba oenas*), vulnérable en Poitou-Charentes, utilise aussi régulièrement ces sites artificiels de nidification.

Des mammifères, comme l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ou les chauves-souris peuvent y trouver également des gîtes temporaires leur permettant de s'abriter en période défavorable,

▪ **Pose et entretien de cinq nichoirs à Moineau friquet (*Passer montanus*) et cinq nichoirs à Rougequeue front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*),** installés à équidistance le long du canal. Ces deux espèces cavernicoles qui ont connu un effondrement de leurs populations sont à favoriser en milieu urbain car elles sont bien souvent relictuelles. Ces nichoirs peuvent également servir à illustrer concrètement les actions de la ville sur le site de la coulée verte, notamment lors de la valorisation pédagogique.



Moineau friquet

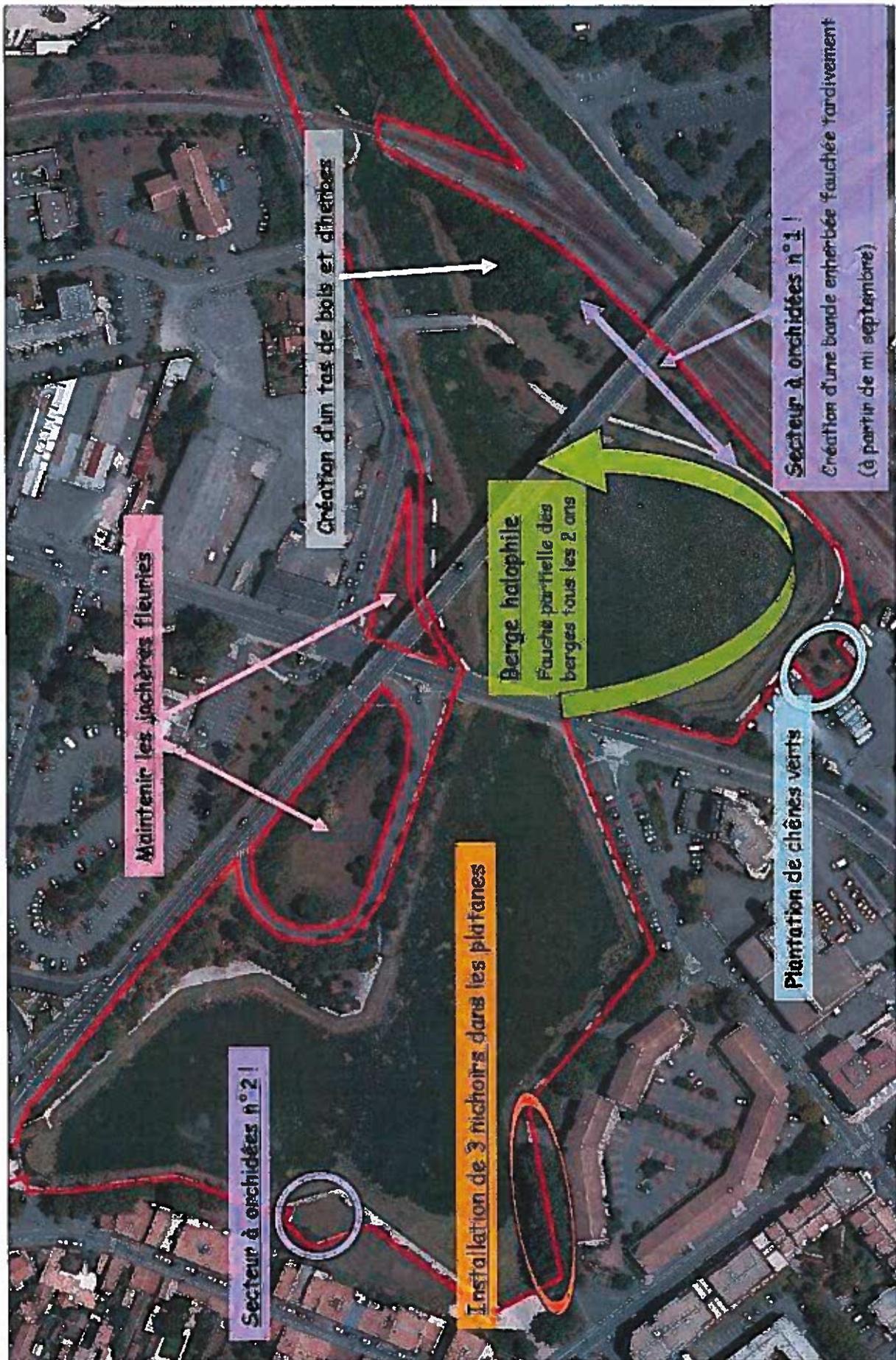


Rougequeue front blanc

▪ **Pose et entretien de cinq nichoirs à Huppe fasciée, *Upupa epops*** le long du canal dans les arbres. Cette espèce en augmentation récente à fortement déclinée ces 30 dernières années.



Huppe fasciée





Installation des nichoirs sur les arbres le long de la route.

Création d'un tas de bois et d'herbes dans la mare (rive gauche)

Création d'un alignement de frêne retard

Planter du sureau et des arbres fruitiers dans la mare (rive gauche)

Conclusion et perspectives

La gestion du site du canal de Rompsay est déjà respectueuse de la faune et la flore ce que l'on constate suite à l'inventaire qui est riche et diversifié.

L'état d'esprit impulsé par les gestionnaires est fort proche de celle préconisée par la LPO dans le cadre du réseau des « Refuges LPO – Jardins d'oiseaux », Toutefois certaines recommandations proposées par la LPO doivent permettre d'améliorer l'accueil en augmentant l'attractivité pour la faune sauvage avec des aménagements simples, peu coûteux et faciles à mettre en œuvre et peu gourmand en temps.

Ces actions pourront être déclinées dès le printemps 2009 (diversification des pratiques de fauche) pour certaines et à l'automne pour d'autres (installation de nichoir) 2007 afin d'accroître Ces actions sont aussi des outils de sensibilisation pour le public qui fréquente le site tout au long de l'année et vont contribuer, nous l'espérons à l'amélioration du cadre de vie.

Bibliographie

Fitter R., Fitter A., Farrer A. 1997. Guide des graminées : Carex, joncs et fougères d'Europe. Delachaux et Niestlé : Paris, 255 PP.

Fitter R., Fitter A., Blamey M. 1997. Guide des fleurs sauvages. Delachaux et Niestlé : Paris, 352 PP.

Gadoum S., Terzo M., Rasmont P. 2007. Jachères apicoles et jachères fleuries : la biodiversité au menu de quelles abeilles? Courrier de l'environnement de l'INRA. 54 : 57-63.

LPO (2004) – « Nichoirs pour les passereaux » - Fiche technique Refuge LPO.

Macaire N. 2002 – « Technique de diagnostic patrimonial des terrains communaux » - Stage Plan Collectivités Refuges LPO, document LPO, 16 p.

Rigaud T. et Granger M. (coord.) 1999. Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne – Poitou-Charentes Nature, Poitiers

Rocamora G. et Yeatham-Berthelot D. (coord.) (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEOF / LPO, Paris, 600 p.

Terrisse J., Chezeau G., Guéret G., Ollivier D., Sardin J-P. Cahier technique : Catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes. Poitou-Charentes Nature, avril 2006.

Nombreux guides sur les différents ordres d'insectes.

Annexe 1 : Liste des 119 plantes à fleurs et des 23 graminées identifiées sur le site.

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire
Alismatacées	<i>Plantago major</i>	Plantain majeur
Alismatacées	<i>Plantago media</i>	Plantain moyen
Apiacées	<i>Anthriscus caucalis</i>	Anthrisque commun
Apiacées	<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil des bois
Apiacées	<i>Conium maculatum</i>	Grande cigüe
Apiacées	<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil commun
Apiacées	<i>Smyrniolum olusatrum</i>	Maccron cultivé
Aracées	<i>Arum maculatum</i>	Gouet maculé
Astéracées	<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
Astéracées	<i>Arctium minus</i>	Bardane à petites têtes
Astéracées	<i>Aster trifolium</i>	Aster maritime
Astéracées	<i>Baccharis halimifolia</i>	Séneçon en arbre
Astéracées	<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette
Astéracées	<i>Calendula officinalis</i>	Souci des champs
Astéracées	<i>Carduus tenuiflorus</i>	Chardon à capitules grêles
Astéracées	<i>Centaurea scabiosa</i>	Centaurée scabieuse
Astéracées	<i>Cicorium intybus</i>	Chicorée sauvage
Astéracées	<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse des prairies
Astéracées	<i>Cirsium vulgare</i>	Chardon à feuilles lancéolées
Astéracées	<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil commun
Astéracées	<i>Gnaphalium uliginosum</i>	Gnaphale des marais
Astéracées	<i>Helichrysum arenarium</i>	Immortelle des sables
Astéracées	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite
Astéracées	<i>Picris hieracoides</i>	Picride épervière
Astéracées	<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon de Jacob
Astéracées	<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun
Astéracées	<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs
Astéracées	<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager
Astéracées	<i>Taraxacum</i>	Pissenlit
Astéracées	<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés
Boraginacées	<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais
Brassicacées	<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale
Brassicacées	<i>Baccaris</i>	Séneçon en arbre
Brassicacées	<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune
Brassicacées	<i>Cardamina pratensis</i>	Cardamine des prés
Brassicacées	<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Roquette jaune
Brassicacées	<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs
Canabacées	<i>Humulus lupulus</i>	Houblon
Caprifoliacées	<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies
Caprifoliacées	<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir
Caryophyllacées	<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun
Caryophyllacées	<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc
Caryophyllacées	<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé
Caryophyllacées	<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux

Célastracées	<i>Eunymus europaeus</i>	Fusain d'Europe
Chénopodiacées	<i>Atriplex prostata</i>	Arroche couchée
Chénopodiacées	<i>Beta vulgaris maritima</i>	Bette maritime
Chénopodiacées	<i>Chenopodium polyspermum</i>	Chénopode à graines nombreuses
Chénopodiacées	<i>Halimione portulacoides</i>	Arroche Pourpière-Obione
Chénopodiacées	<i>Salicornia europaea</i>	Salicorne
Chénopodiacées	<i>Sueda maritima</i>	Soude maritime
Clusiacées	<i>Hypericum pulchrum</i>	Millepertuis élégant
Convolvulacées	<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies
Convolvulacées	<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs
Cucurbitacées	<i>Bryonia cretica</i>	Bryone dioïque
Dipsacacées	<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs
Euphorbiacées	<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveille-matin
Euphorbiacées	<i>Euphorbia portlandica</i>	Euphorbe des moissons
Fabacées	<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier commun
Fabacées	<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles
Fabacées	<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé
Fabacées	<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie
Fabacées	<i>Melilotus alba</i>	Mélilot blanc
Fabacées	<i>Melilotus officinalis</i>	Mélilot officinal
Fabacées	<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle jaune
Fabacées	<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés
Fabacées	<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant, Trèfle blanc
Fabacées	<i>Trifolium resupinatum</i>	Trèfle renversé
Fabacées	<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies
Gentianacées	<i>Centaurium erythraea</i>	Petite centaurée commune
Géraniacées	<i>Erodium cicutarium</i>	Bec de grue
Géraniacées	<i>Erodium moschatum</i>	Bec de grue musqué
Géraniacées	<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé
Géraniacées	<i>Geranium pratense</i>	Géranium des prés
Géraniacées	<i>Geranium purpureum</i>	Géranium pourpré
Géraniacées	<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert
Géraniacées	<i>Geranium sanguineum</i>	Géranium sanguin
Hypericacées	<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis commun
Iridacées	<i>Iris spuria</i>	Iris bâtard
Iridacées	<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide
Lamiacées	<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre
Lamiacées	<i>Lamium maculatum</i>	Lamier à feuilles maculées
Lamiacées	<i>Lamium purpureum</i>	Ortie rouge
Lamiacées	<i>Salvia horminoides</i>	Sauge faux horminium
Liliacées	<i>Allium ampeloprasum</i>	Gros ail
Liliacées	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois
Liliacées	<i>Ornithogallum umbellatum</i>	Dame d'onze heures
Linacées	<i>Linum bienne</i>	Lin bisannuel
Linacées	<i>Linum perenne</i>	Lin vivace
Malvacées	<i>Malva sylvestris</i>	Grande mauve
Orchidacées	<i>Anacamptispyramidalis</i>	Orchis pyramidal
Orchidacées	<i>Orchis masculata</i>	Orchis mâle
Orobanchacées	<i>Orobanche minor</i>	Orobanche du trèfle
Papavaracées	<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot
Polygonacées	<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire
Polygonacées	<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépue

Polygonacées	Rumex thyrsiflorus	Oseille à longues feuilles
Renonculacées	Clematis vitalba	Clématite des haies
Renonculacées	Ranunculus acris	Bouton d'or
Renonculacées	Ranunculus arvensis	Renoncule des champs
Renonculacées	Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse
Renonculacées	Ranunculus flamula	Renoncule flammette
Renonculacées	Ranunculus parviflorus	Renoncule à petites fleurs
Résédacées	Reseda lutea	Réséda jaune
Rosacées	Agrimonia eupatoria	Aigremoine eupatoire
Rosacées	Crataegus monogyna	Aubépine à un style
Rosacées	Geum urbanum	Benoîte commune
Rosacées	Potentilla recta	Potentille dressée
Rosacées	Rosia arvensis	Rosier des champs
Rosacées	Rubus fruticosus	Ronce commune
Rubiacées	Rubia peregrina	Garance voyageuse
Scrophulariacées	Verbascum thapsus	Bouillon blanc
Scrophulariacées	Veronica agrestis	Véronique agreste
Scrophulariacées	Veronica arvensis	Véronique des champs
Scrophulariacées	Veronica chamaedrys	Véro petit chêne
Scrophulariacées	Veronica hederifolia	Véronique à feuille de lierre
Scrophulariacées	Veronica persica	Véronique de Perse
Solanacées	Solanum dulcamara	Douce amère
Urticacées	Urtica dioïca	Grande ortie
Valérianacées	Valerianella locusta	Mâche
Graminées-Carex		
Cypéracées	Carex...	Carex....
Cypéracées	Carex vesiculata	Carex vésiculeux
Cypéracées	Carex spicata	Carex
Graminées	Agrostis canina	Agrostis des chiens
Graminées	Agrostis curtisii	Agrostis sétacé
Graminées	Alopecurus geniculatus	Vulpin genouillé
Graminées	Brachypodium pinnatum	Brachypode penné
Graminées	Bromus benekenii	Brome
Graminées	Cinna latifolia	
Graminées	Dactylis glomerata	Dactyle peletonné
Graminées	Eleocharis palustris	Scirpe
Graminées	Elymus caninus	Chiendent
Graminées	Festuca altissima	Fétuque des bois
Graminées	Festuca gigantea	Fétuque géante
Graminées	Festuca heterophylla	
Graminées	Festuca ovina	Fétuque ovine
Graminées	Festuca pratensis	Fétuque des prés
Graminées	Festuca rubra	Fétuque rouge
Graminées	Lolium perenne	Ray-grass
Graminées	Lolium temulentum	Ívraie
Graminées	Milium effusum	Millet des bois
Graminées	Phragmites australis	Phragmite
Graminées	Puccinellia distans	Puccinellie
Graminées	Vulpia bromoides	Vulpin commun

Annexe 2 : Inventaire des 57 espèces arbres identifiés sur le site

Famille	Arbre	Noms latin
Acéracées	Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Acéracées	Erable negundo	<i>Acer negundo</i>
Acéracées	Erable plane	<i>Acer platanoides</i>
Araliacées	Lierre	<i>Hedera helix</i>
Astéracées	Baccharis	<i>Baccharis salicifolia</i>
Bétulacées	Aulne rouge	<i>Alnus rubra</i>
Bétulacées	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Bignoniacées	Catalpa commun	<i>Catalpa bignonioides</i>
Buxacées	Buis	<i>Buxus sempervirens</i>
Caprifoliacées	Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>
Caprifoliacées	Chevrefeuille noir	<i>Lonicera nigra</i>
Caprifoliacées	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Caprifoliacées	Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>
Caprifoliacées	Weigelia hybride du Japon	<i>Weigelia japonica</i>
Célastracées	Fusain d'Europe	<i>Euonymus alata</i>
Chénopodiacées	Soude arbustive	<i>Suaeda vera</i>
Cornaceae	Cornus alternifolia	<i>Cornus alternifolia</i>
Cornaceae	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Ericacées	Rhododendron arboreum	<i>Rhododendron arboreum</i>
Eucommiacées	Eucommia ulmoides	<i>Eucommia ulmoides</i>
Fabacées	Arbre de Judée	<i>Cercis racemosa</i>
Fabacées	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Fabacées	Coronille emerus	<i>Coronilla emerus</i>
Fabacées	Cytise aubour	<i>Laburnum anagyroides</i>
Fabacées	Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i>
Fabacées	Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
Hippocastanéacées	Marronnier	<i>Aesculus Hippocastaneus</i>
Hippocastanéacées	Marronnier jaune	<i>Aesculus flava</i>
Juglandacées	Noyer commun	<i>Juglans regia</i>
Juglandacées	Pacanier	<i>Carya illinoensis</i>
Lauracées	Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>
Moracées	Mûrier noir	<i>Morus nigra</i>
Myrtacées	Gommier rouge	<i>Eucalyptus camadulensis</i>
Oleaceae	Frêne à feuilles étroites	<i>Fraxinus angustifolia</i>
Oleaceae	Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Oleaceae	Frêne à fleur (1)	<i>Fraxinus ornus</i>
Oléacées	Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>
Pinacées	Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>
Platanacées	Platane commun	<i>Platanus × acerifolia</i>
Rosacées	Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>
Rosacées	Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyne</i>
Rosacées	Cerisier à grappe	<i>Prunus padus</i>
Rosacées	Merisier des oiseaux	<i>Prunus avium</i>
Rosacées	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Rosacées	Ronce arbrisseau	<i>Rubus fruticosus</i>

Rosacées	Rosier pimprenelle	<i>Rosa pimpinellifolia</i>
Rosacées	Poirier sauvage	<i>Pyrus communis</i>
Rosacées	Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>
Salicacées	Peuplier blanc	<i>Populus alba L.</i>
Salicacées	Peuplier d'Italie	<i>Populus italica Moench</i>
Salicacées	Peuplier tremble	<i>Populus x canescens</i>
Salicacées	Saule blanc	<i>Salix alba</i>
Scrophulariacées	Buddleia de David	<i>Buddleja davidii</i>
Tamaricaceae	Tamaris à 4 pétales	<i>Tamarix parviflora</i>
Tiliacées	Tilleul d'Amérique	<i>Tilia americana</i>
Tiliacées	Tilleul commun	<i>Tilia × europaea</i>
Ulmacées	Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>

Annexe 3 : Liste des espèces d'insectes observés sur le site

Coléoptères	17	1er bassin	2nd bassin	pont-passerelle	passerelle-écluse
Bruchidae					
Bruchidius villosus				x	
Cantharidae					
Ragonycha fulva	Téléphore fauve		x		
Cerambycidae					
Corymbia fulva	Lepture fauve		x		x
Chrysomelidae					
Longitarsus anchusae	Altise			x	
Coccinellidae					
Adalia bipunctata	Coccinelle à 2 points			x	
Adalia septempunctata	Coccinelle à 7 points			x	
Adalia 22punctata	Coccinelle à 22 points				x
Cucurliionidae					
Mogulones pallidicornis				x	x
Elateridae					
Cydnopus pilosus				x	
Oedemeridae					
Oedemera nobilis	Oedemère noble			x	
Pyrochroidae					
Pyrochroa coccinea	Cardinal			x	
Pyrochroa serraticornis	Cardinal à tête rouge			x	
Scarabeidae					
Cetonia aurata	Cétoine dorée			x	x
Oxythyrea funesta	Drap mortuaire				x
Protaetia morio				x	
Trichus rosaceus	Trichie commune			x	
Valgus hemipterus			x	x	x
Diptères	37				
Bibionidae					
Bibio hortulanus				x	
Bibio marci	Mouche de la St Marc			x	
Bombyliidae					
Bombylius cristatus					x
Bombylius minor	Petit Bombyle			x	
Bombylius posticus				x	
Hemipenthes morio	Anthrax noir				x
Villa hottentta					x
Calliphoridae					
Calliphora vicina	Mouche bleue			x	
Chrysoma albiceps				x	
Lucilia caesar	Lucile impériale			x	
Neomyia indica				x	
Pollenia rudis	Mouche des greniers			x	
Sarcophaga carnaria	Mouche à damiers			x	
Conopidae					
Physocephala rufipes				x	

Sicus ferrugineus				x	
Empididae					
Empis tessellata				x	
Helcomyzidae					
Neoleria ruficauda				x	
Opomizidae					
Opomiza florum				x	
Otitidae					
Otites formosa	Otite élégante			x	
Sapromyzidae					
sp				x	
Scatophagidae					
Scatophaga stercoraria	Mouche à merde			x	
Stratomyidae					
Chloromyia formosa	Chloromyie élégante				x
Syrphidae					
Cheilosa variabilis					x
Episyrphus balteatus	Syrphe ceinturé				x
Eristalis arbustorum	Eristale des arbustes			x	
Eristalis interrupta				x	
Eristalis pertinax	Eristale opiniâtre			x	x
Helophilus trivittatus	Hélophile à bandes grises			x	
Myatropa florea	Eristale des fleurs			x	
Sphaeophoria scripta	Syrphe porte-plumes			x	
Syrphus ribesii	Syrphe du groseillier			x	
Tachinidae					
Phania funesta				x	
Tachina fera				x	
Trichopoda pennipes					x
Tephritidae					
Euleia heraclei	Mouche du céleri			x	
Tipulidae					
Tipula oleacera	Tipule du chou			x	
Tipula paludosa				x	
Hémiptères	10				
Cercopidae					
Cercopis intermedia	Cercope intermédiaire			x	
Cicadellidae					
Empoasca flavescens					x
Coreidae					
Ceraleptus marginatus				x	
Coreus marginatus	Syromaste marginé			x	
Membracidae					
Entylia sp					x
Pentatomidae					
Dominula ventralis				x	
Graphosoma lineata	Punaise rayée			x	x
Palomena prasina	Punaise verte			x	
Pyrrhocoris apterus	Gendarme	x	x	x	x
Rhaphigaster nebulosa					x

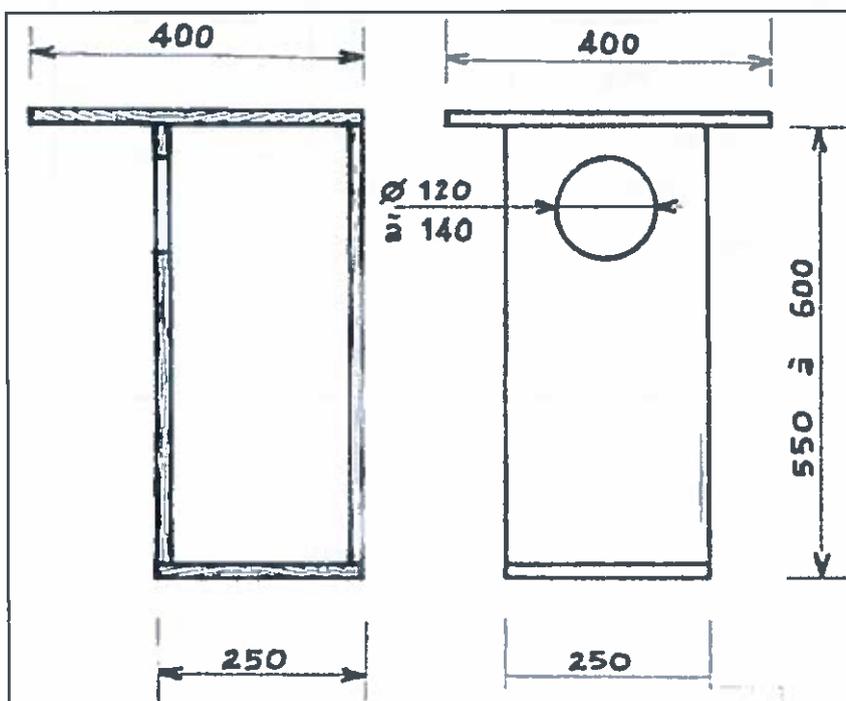
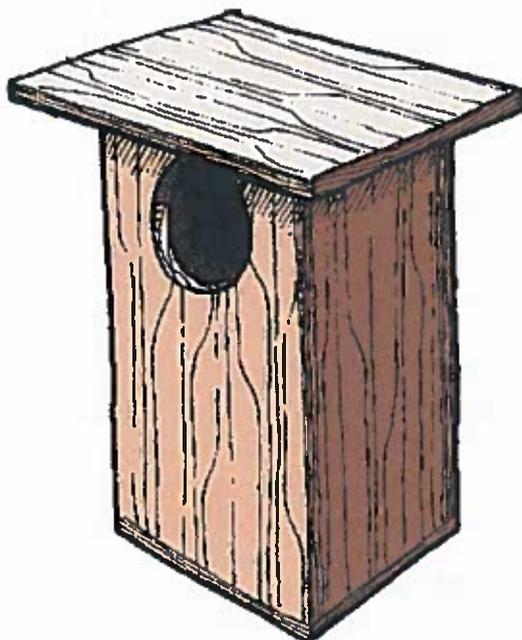
Hyménoptères	26				
Andrenidae					
Andrena agilissima			x		
Andrena cineraria	Andrène				
Apidae					
Apis mellifera	Abeille mellifère		x	x	ruche puis essaim
Bombus agrorum	Bourdon des champs			x	
Bombus lapidarius	Bourdon des pierres		x	x	
Bombus pascuorum				x	
Argidae					
Arge rosae	Hylotome du rosier			x	
Bembix rostrata					
Cimbicidae					
Cimbex femoratus	Cimbex du bouleau			x	
Crabronidae					
Bembix rostrata	Bembex à rostre				x
Cynipidae					
Andricus kollari				x	
Halictidae					
Halictus scabiosae				x	
Lasioglossum leucozonium	Halicte zébrée			x	
Ichneumonidae					
Banchus sp					x
Dolichomitus imperator				x	
Megachilidae					
Anthidium manicatum				x	x
Anthidium septemspinosum				x	
Megachile sp				x	
Osmia rufa	Osmie rousse			x	
Pompilidae					
Priocnemis sp					x
Scollidae					
Scolia hirta	Scolie hirsute				x
Sphecidae					
Isodontia mexicana				x	x
Tenthredinidae					
Macrophya diversipes				x	
Macrophya montana				x	
Vespidae					
Polistes dominulus	Poliste gaulois			x	
Polistes gallicus	Poliste français				x
Xylocopidae					
Xylocopa violacea	Abeille charpentière			x	
Lepidoptères	37				
Rhopalocères					
Hesperiidae					
Erynnis tages	Point de Hongrie				1
Ochlodes sylvanus	Sylvaine			1	
Thymelicus acteon	Actéon			1	
Lycaenidae					

Cacyreus marshallii	Brun des p�elargoniums			>5	>5
Celastrina argiolus	Azur� des nerpruns			1	1
Lysandra bellargus	Bel Argus			1	
Lycaena phlaeas	Bronz�, Cuivr� commun				
Polyommatus icarus	Argus bleu				1
Nymphalidae					
Inachis io	Paon du jour			3	1
Lassomiata megera	Satyre			1	
Menalarga galaetha	Demi-deuil			1	
Pararge aegeria	Tircis		1	10	1
Polygonia c-album	Robert le diable			1	
Vanessa atalanta	Vulcain	1	1	1	1
Papilionidae					
Iphiclides podalirius	Flamb�			1	
Papilio machaon	Machaon			1	
Pieridae					
Anthocaris cardamines	Aurore		1	1	
Gonepteryx rhamni	Citron			1	1 parade+1
Pieris brassicae	Pi�ride du chou	4		1	
Pieris napi	Pi�ride du navet	1	1	2	2
Pieris rapae	Pi�ride de la rave	x	x	x	x
H�t�roc�res					
Adelidae					
Adela australis	Ad�le australe			x	
Adela degeerella	Coquille d'or				x
Adela reaumurella	Ad�le verdoyante			x	x
Geometridae					
Camptogramma bilineata	Brocatelle d'or			1	1
Epirrhoe alternata				1	
Semiothisa clathrata	G�om�tre � barreaux		1		
Noctuidae					
Acontia lucida	Noctuelle macul�e				1
Autographa gamma	Gamma-Lambda			1	
Ophiusa tirhaca	Pistach�re			1	
Pyralidae					
Chrysocrambus linestrella	Crambus stri�			1	
Evergestis forficalis			1		
Sphingidae					
Macroglossum stellatarum	Moro-sphinx				2
Tortricidae					
Cacoecimorpha rubana					x
Epiblema foenella				1	
Pseudargyrotoxa conwagana					1
Yponomeutidae					
Yponomeuta padella	Yponomeute du cerisier				1
Neuropt�res					
2					
Chrysopidae					
Chrysopa carnea	Lion des pucerons			x	
Chrysopa perla	Lion des pucerons				x

Odonates	12				
Lestidae					
<i>Lestes viridis</i>	Leste vert				x
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	x			
Coenagrionidae					
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle			x	4+imm
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant		1 cœur	2cœurs	4
Platynemidae					
<i>Platynemis acutipennis</i>	Agrion orangé			x	x
<i>Platynemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes				x
Aeschnidae					
<i>Aeschna affinis</i>	Aeschna affine				x
Libellulidae					
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	3 dont 1 cœur		x	
<i>Orthetrum albistylum</i>				1	
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional				x
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin				x
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié				x
Orthoptères	3				
Tettigoniidae					
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptopyhe ponctuée				x
Acrididae					
<i>Chortippus albomarginatus</i>	Criquet marginé				x
<i>Sphingonotus caerulens</i>	Oedipode aigue-marine			x	
Araignées	7				
Agelenidae					
<i>Agelena labyrinthica</i>	Agélène à labyrinthe				x
Araneidae					
<i>Araneus diaderma</i>	Epeire diadème				x
<i>Larinioides cornutus</i>	Epeire des roseaux			x	
Tetragnathidae					
<i>Tetragnatha extensa</i>	Tétragnathe étendue			1	
Thomisidae					
<i>Misumena vatia</i>	Thomise			1m-1f	
<i>Runcinia lateralis</i>	Thomise grain de raisin			x	
<i>Xysticus fasciatus</i>					x

Annexe 4 : Nichoir à Chouette hulotte

Il s'agit d'un nichoir de grande taille avec 25 cm de coté et 60cm de hauteur.

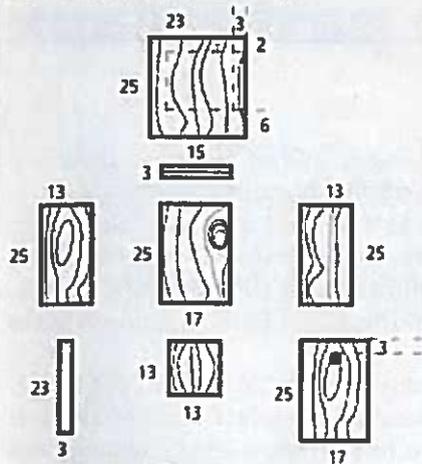


Annexe 5 : Nichoir à Moineau friquet et Rouge queue à front blanc

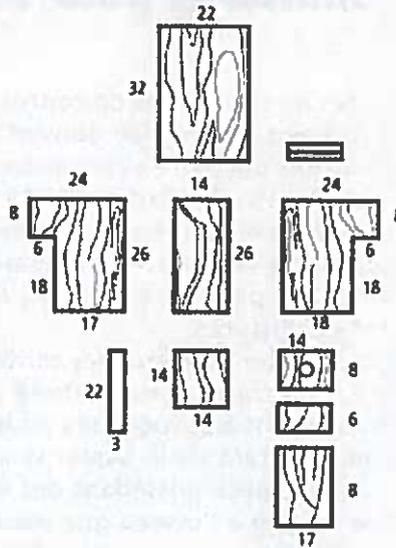
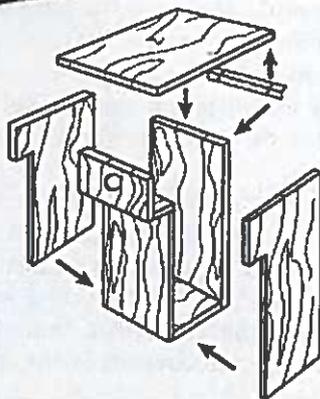
Plans de construction et matériaux

Les nichoirs fermés

Le nichoir type "boîte aux lettres" est le plus facile à construire et convient à de nombreuses espèces.

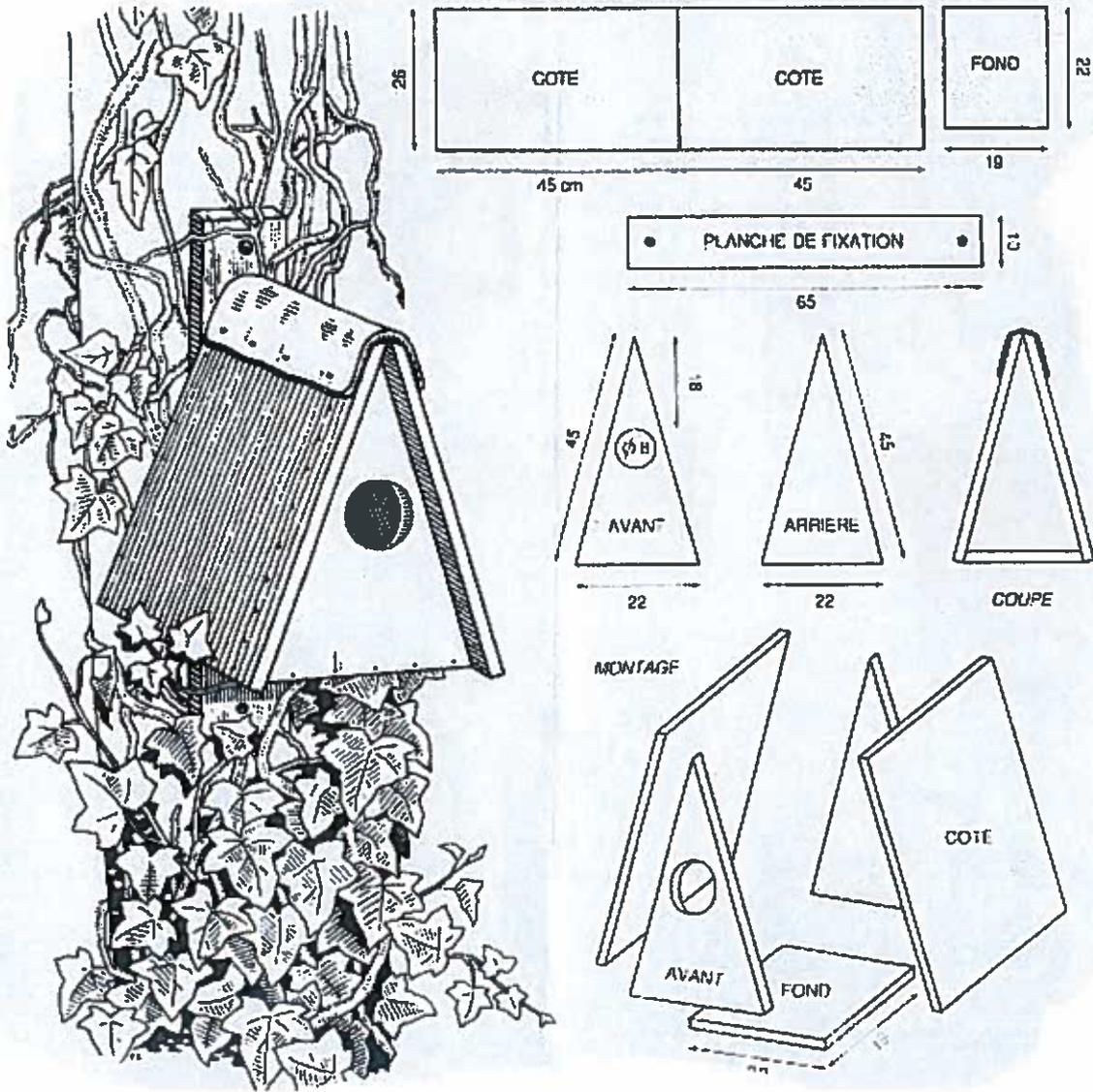


Le nichoir type "à balcon" est un modèle amélioré car il protège davantage les oiseaux contre les intempéries et les prédateurs.



Espèce	Trou d'envol Diamètre en mm	Fond intérieur en cm	Hauteur intérieure en cm	Distance entre trou d'envol et base du nichoir	Hauteur conseillé de pose du nichoir
Moineau friquet	32	14 x 14	23	17	3 – 6 m
Rougequeue front blanc	Ovale 32 mm de large et 46 de haut	14 x 14	23	17	3- 4 m

Annexe 6 : Nichoir à Huppe fasciée



Annexe 7 : Synthèse des recommandations de gestion

Typologie	Période d'intervention	Interventions
Zones Enherbées Pelouse et berges	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tonte des pelouses : tous les 15 jours de mars à octobre ■ Fauche des berges : Première quinzaine de juillet et octobre 	<p>Maintenir le plan d'action mis en place Conserver des zones de lisière en bande de 1,5 m le long des haies et des buissons</p> <p>Faucher les berges actuellement broyées</p> <p>Exportation de la MO, laisser l'herbe sur place pour l'évacuation des insectes avant l'exportation. Délimitation des contours par un passage de tondeuse régulier Maintien de zones de lisière en bande de 1,5 m le long des haies : fauche</p>
Ripisylve		<p>Renforcer la densité de végétation, notamment la strate arbustive. Pour tout Orme abattu ou dépérissant, le remplacer par un Frêne commun.</p>
Haies	<ul style="list-style-type: none"> ■ Annuelle, ■ Taille des haies de mi novembre à mi-mars (privilégier les mois de janvier et février) : ■ Eviter la période de reproduction des oiseaux (15 mars-31 aout) 	<p>Taille de formation : Recépage de certaines espèces chétives ; Formation d'arbres têtards : étêtage de certains sujets, visant à l'exploitation du bois (environ tous les 7 ans). Taille d'entretien : Maintenir la silhouette de certains sujets (hauts jets, buissonnants). Eliminer les branches malades, cassées, gênantes ou inesthétiques et les rejets trop nombreux. Bois mort : Conserver des chandelles de bois mort (arbre mort sur pied) dans la mesure où cela respecte la sécurité des utilisateurs du site. Créer un refuge pour les auxiliaires sous forme de tas de bois. Paillage : privilégier le paillage organique Bande enherbée : maintenir un ourlet herbacé de 1,50 m de large (minimum) fauché 2 fois par an (juillet, octobre ; MO exportée), et délimité par le passage à la fauche</p>
Désherbage		<p>Limitier au maximum le désherbage chimique. Développer le désherbage thermique puis manuel si besoin</p>
Plantes invasives	De septembre à février	<p>Baccharis : Arrachage systématique Buddlia : Arrachage progressif</p>
Mise en place d'aménagements favorables à la faune	Novembre à janvier	<p>Lutte intégrée : Formation de tas de bois et/ou d'herbes Pose de nichoirs à Chouette hulotte, moineau friquet et rouge-queue front blanc</p>

